

maladie professionnellle quels droits

Par deschuytter, le 20/01/2011 à 17:32

BONJOUR JE SUIS HOTESSE DE CAISSE DEPUIS 1987 J AI EU EN 2008 L INTERVENTION DE LA COIFFE FES ROTATEURS A DROITE LA JE DOIS SUBIR LA MEME INTERVENTION A GAUCHE PUIS JE ETRE RECONNUE EN MALADIE PROFESSIONNELLE MEME SI JE NE FAIS PLUS DE CAISSES ACTUELLEMENT LA PREMIERE FOIS J AI ETE RECONNUE

Par P.M., le 20/01/2011 à 19:16

Nonjour,

Ce sera dans un premier temps à la Sécurité Sociale de se prononcer...